

DÉPARTEMENT  
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement  
de ROCHEFORT

Canton  
de ROYAN

Commune  
de ROYAN

79 165  
Objet

Indemnité de fonction  
allouée au Directeur  
de C.A.R.E.L. en 1980

DATE DE CONVOCATION

10 décembre 1979

DATE D'AFFICHAGE

10 décembre 1979

Nombre de conseillers  
en exercice 27  
Nombre de présents 21  
Nombre de votants 25

# Extrait du Registre des Délibérations

## DU CONSEIL MUNICIPAL

### COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante dix neuf

le quatorze décembre

à 18 heures 30

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M Pierre LIS

Etaient présents : MM. LIS, BOUTET, Melle FOUCHE, MM. BOUCHET, BUJARD, DUFOUR, PAPEAU, POUMAILLOUX, TETARD, NAULIN, BOISARD, GUICHAOUA, BROTRÉAU, BERLAND, BOULAN, DUFEIL, CABAL, TAP, PELLETIER, Mme TACQUET, M. POUGET.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. COLLE par M. BOUCHET, LACHAUD par M. BOUTET, FABER par M. LIS, MAURELLET par M. BOISARD.

Absents : MM. MONTRON, VIAUD.

M PELLETIER

a été élu Secrétaire.

Par délibération en date du 1er juin 1979, le Conseil Municipal avait fixé l'indemnité mensuelle de direction de Monsieur DELHOMME, à 3 900 F pour l'année 1979.

La Commission des Finances réunie le 11 décembre 1979, propose de réviser cette indemnité proportionnellement à l'écart existant entre l'indice 100 du barème des traitements de la fonction publique du 1er décembre 1978 égal à 13 576 et celui du 1er décembre 1979 égal à 15 237.

Cette nouvelle indemnité serait pour 1980 :

$$\frac{3\ 900\ F \times 15\ 237}{13\ 576} = 4\ 376,97\ F \text{ arrondi à } \boxed{4\ 377\ F}$$

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Vu la convention du 1er septembre 1972, régissant le Centre Audio-Visuel de ROYAN pour l'enseignement des Langues ( C.A.R.E.L. ) approuvée par l'autorité de tutelle le 2 octobre 1972,
- Vu les décisions du Ministre de l'Education Nationale affectant Monsieur Max DELHOMME, professeur agrégé d'anglais au C.A.R.E.L.,

./...



- Vu les décisions de Monsieur le Recteur de l'Académie de POITIERS et de Monsieur le Maire de ROYAN confiant la direction du C.A.R.E.L. à Monsieur Max DELHOMME,
- Vu l'avis favorable de la Commission des Finances en date du 11 décembre 1979,

D E C I D E :

- d'allouer au professeur agrégé d'anglais nommé à l'emploi de directeur du C.A.R.E.L. ( actuellement Monsieur Max DELHOMME ), une indemnité de direction mensuelle de direction de 4.377 F (QUATRE MILLE TROIS CENT SOIXANTE DIX SEPT FRANCS) avec effet du 1er JANVIER 1980.
- Le montant de cette indemnité de direction sera révisable annuellement.
- d'imputer la dépense correspondante à l'article 61 du Budget annexe du C.A.R.E.L. de l'exercice 1980.

Fait et délibéré à ROYAN, les jour mois et an susdits.

Ont signé au registre, Messieurs les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire,



*Pierre LIS.*  
Pierre LIS.